

TRANSACTIONS IMMOBILIERES :

jusqu'à 107 000 € : 7% du prix total de la vente

Au delà : 5% du prix total de la vente

LOCATION :

Prestation comprenant les visites du bien à louer, la rédaction du bail et des états des lieux entrants et sortants

12 % du loyer annuel conformément à la loi ALUR, honoraires divisés à parts égales entre le bailleur et le locataire

GESTION IMMOBILIERE :

5,9 % HT sur loyers et charges, avec en option une assurance risques locatifs à 1,9 % sur loyers et charges

AVIS DE VALEUR:

150 € TTC – gratuit en cas de signature d'un mandat de vente